



## REGLEMENT VENTOUXMAN

-

## EDITION 2026

## VERSION FRANCAISE

L'inscription d'un concurrent à la compétition implique nécessairement son adhésion au Règlement qui lui est associé. Le concurrent s'engage à prendre dûment connaissance de l'ensemble des dispositions dudit Règlement.

### Règlementation

La compétition est soumise aux règlements de la Fédération Française de Triathlon, disponibles sur le site internet de la compétition, ou sur site auprès de l'Organisateur, à savoir l'association VENTOUXMAN, domiciliée à 2 Avenue du Blanchissage, 84 000 Avignon, France. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter.

### Règles spécifiques

Le VentouxMan propose différentes épreuves de disciplines enchaînées (Triathlon, Duathlon et Aquathlon) et un 10Km sur route comme suit :

La version « Aquathlon Jeunes» propose un enchainement natation – course à pied dont les distances dépendent de la catégorie (6 ans à 15 ans). Elle est ouverte aux jeunes nés entre 2020 et 2011.

La version "Triathlon S" est ouverte à toute personne née au plus tard en 2009.

La version « 10km sur route » est ouverte à toute personne née au plus tard en 2009.

La version "Triathlon M Gravel" est ouverte à toute personne née au plus tard en 2007.

La version « Duathlon L» propose un enchainement course à pied - vélo - course à pied ouverte à toute personne née au plus tard en 2007.

L'épreuve Triathlon L est ouverte à toute personne née au plus tard en 2007, pour une inscription individuelle ou en relais.

Pour le triathlon en relais, l'équipe est composée de 3 athlètes (1 nageur, 1 cycliste, 1 coureur) ou de 2 athlètes (répartition libre). Chaque équipe dispose d'un dossard identique.

Les inscriptions sont limitées à 2 000 participants (individuels Ventouxman + équipe relais + individuels & relais format S + individuels Gravel M + individuels Duathlon L + individuels Aquathlon + 10km sur route).

**Natation:** le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24,5 °c. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire

**Vélo :** Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du Code de la Route; ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée, en particulier dans la montée et la descente du Mont Ventoux. Le port du casque est par ailleurs obligatoire.

Le drafting est interdit (s'abriter derrière un ou plusieurs concurrents) pour le VentouxMan Triathlon L et Duathlon L, autorisé sur le reste des épreuves.

Les concurrents sont tenus de porter le dossard fourni par l'Organisateur (pouvant comporter le marquage de sponsors de la compétition), pour la partie vélo et course à pied. Le dossard ne peut en aucun cas être plié ou masqué (même en partie).

Il est interdit aux concurrents d'être suivis par tout véhicule quel qu'il soit ne faisant pas partie de l'Organisation.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing relatif à la compétition.

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition (quelle qu'elle soit) pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents est tenu d'en informer l'Organisateur dans les plus brefs délais. Les concurrents ont plus généralement l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par les Organisateurs.

Le VentouxMan n'est pas accessible pour les athlètes handicapés ou à mobilité réduite compte tenu des spécificités de son parcours.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTri.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Heures

limites :

### VentouxMan Triathlon L (20/09) : Départ 7h30

Barrières horaires

- Sortie Natation : 8h45
- Vélo Kilomètre 43 : 12h15
- Vélo Kilomètre 73 : 13h45
- Départ course à pied : 15h00
- Course à pied départ tour 2 (km 7) : 15h45
- Course à pied départ tour 3 (km 14) : 16h30
- Ligne d'arrivée : 18h00

### Duathlon L (20/09) : Départ 7h45

Barrières horaires

- Km 5 Course à pied 1 : 8h20
- Fin course à pied 1 (km9) : 8h45
- Vélo Kilomètre 43 : 12h15
- Vélo Kilomètre 73 : 13h45
- Départ course à pied 2 : 15h00
- Course à pied départ tour 2 (km 7) : 15h45
- Course à pied départ tour 3 (km 14) : 16h30
- Ligne d'arrivée : 18h00

### Triathlon S (19/09) : Départ 9h00

Barrières horaires

- Sortie Natation : 9h40
- Départ course à pied : 10h40
- Ligne d'arrivée : 11h30

### Triathlon M Gravel (19/09) : Départ 12h00

Barrières horaires

- Départ Vélo : 12h45
- Départ Course à pied : 15h30
- Ligne d'arrivée : 17h00

Aquathlons Kids (19/09) : Premier départ 14h00

Barrières horaires

MINI POUSSINS

- Ligne d'arrivée : 14H10

POUSSINS

- Ligne d'arrivée : 14H42

PUPILLES

- Ligne d'arrivée : 15H18

BENJAMINS

- Ligne d'arrivée : 15H55

MINIMES

- Ligne d'arrivée : 16H25

## Aquathlons jeunes

Les distances des courses jeunes seront adaptées en fonction des catégories d'âges.

	Mini poussins (2019-2020)	Poussins (2017-2018)	Pupilles (2015-2016)	Benjamins (2013-2014)	Minimes (2011-2012)
Natation	50m	100m	100m	300m	300m
Course à pied	500m	1000m	1000m	2000m	2000m

Le nombre de participants total est limité à 200, soit 40 par catégorie.

**Natation** : le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °c et interdit si la température est supérieure à 24,5 °c. Le port du bonnet de bain remis par l'Organisateur, à l'exclusion de tout autre, est également obligatoire. En dessous de 16° la partie natation est annulée pour les enfants.

## Assurances

L'Organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident / blessure / dommage corporel / incapacité / décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'Organisateur à ses obligations légales et réglementaires. En outre, l'Organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour toute dégradation, perte, vol de tous biens / matériels / équipements personnels d'un concurrent. Il appartient aux concurrents de souscrire toute assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

## Annulation/Modification de l'épreuve

En cas d'annulation de la partie natation, l'épreuve sera transformée en duathlon avec une 1<sup>ère</sup> boucle de course à pied de 9 km.

Dans l'hypothèse de conditions météos empêchant l'ascension du Mont Ventoux, ou par décisions administratives indépendantes de la volonté de l'Organisateur, un parcours alternatif sera mis en place par l'Organisateur, en respectant dans la mesure du possible les distances initiales.

Dans toute hypothèse d'annulation, de report ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'Organisateur, et, en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tout risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'Organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Tarifs d'inscription

Les frais d'inscription sont évolutifs par dates : voir tableau ci-après.

Un athlète non-licencié ou licencié d'une fédération étrangère (sauf Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Angleterre, Pays Bas, Suisse, Luxembourg) devra souscrire un Pass Compétition auprès de la fédération, d'un montant dont dépend le parcours sur lequel il souhaite s'inscrire.

	<u>Tarif #1 :</u> 100 premiers	<u>Tarif #2 :</u> Jusqu'au 1 <sup>er</sup> Juillet	<u>Dernier tarif (sur place inclus)</u>
	Tarifs 2026	Tarifs 2026	Tarifs 2026
<b>Triathlon S</b>	45	59	69
<b>Triathlon S Relais</b>	87	87	87
<b>Triathlon M Gravel</b>	(inscrits 2025 : 70)	85	95
<b>Aquathlon Kids</b>	5	5	5
<b>10km sur Route</b>	17	19	24
<b>Triathlon L Solo</b>	175	185	195
<b>Triathlon L Relais</b>	190	195	210
<b>Duathlon L</b>	140	150	160

Ces frais couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous frais de transport, d'hébergement, de repas ou tous frais médicaux (soins sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

Le concurrent doit impérativement fournir, le jour du retrait des dossards, une pièce d'identité.

En plus, il devra fournir : (a) une photocopie de sa licence FFTri à jour (ou équivalent auprès d'une Fédération étrangère de Triathlon) ou dans le cas où l'athlète n'est pas licencié: (b) remplir le questionnaire santé du formulaire d'inscription.

Ces documents pourront être joints directement sur la plateforme d'inscription, à tout moment, pour être validé en amont. A défaut de document en règles, toute participation à la compétition est exclue, sans donner lieu à un quelconque remboursement.

## Garantie annulation

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option Garantie Annulation. Celle-ci garantit le remboursement à 100% des frais d'inscriptions (Moins le montant des frais de transaction bancaire et le montant de la garantie annulation).

Ceci dans 2 cas :

1 – Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre indication à la pratique de la course à pied.

Condition d'indemnisation : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard le 16 septembre 2026 cachet de la poste faisant foi à Extra Sports – VentouxMan – 107, rue Bechevelin– 69007 Lyon.

2 – Dans le cas où l'organisation doive reporter ses épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif. (Moins 4 € de frais de dossier, le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation).



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Option report

Au moment de son inscription, tout participant peut souscrire à l'option Report. Celle-ci permet de demander sans condition un report total de son inscription à la date 2027 du VentouxMan.

1 – Le participant est contraint d'annuler sa participation

Le report sera valable uniquement sur la même distance ou une distance inférieure. Demande à effectuer par mail à [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com) avant le 15 septembre 2026 23h59.

2 – Dans le cas où l'organisation doit reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, les personnes ayant souscrit à cette option pourront reporter leur inscription à la nouvelle date sur simple demande et sans justificatif.

## Annulation course

L'organisation du Ventouxman se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les personnes ayant souscrit à la garantie annulation ou à l'option report uniquement).

## Grille de prix

La grille de prix suivante sera attribuée pour les athlètes individuels lors du VentouxMan 2026 :

#	HOMMES	FEMMES
1 <sup>er</sup>	1000 €	1000 €
2 <sup>e</sup>	500 €	500 €
3 <sup>e</sup>	250 €	250 €
4 <sup>e</sup>	invitation	invitation
5 <sup>e</sup>	invitation	invitation

---

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire.  
A défaut, aucun prix ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

Le premier relais de chaque catégorie (Homme, Femme et Mixte) sera aussi récompensé lors de la cérémonie.

## Droit à l'image

Le Participant déclare reconnaître et accepter que l'Organisateur sera en droit de procéder à l'enregistrement et/ou la captation / fixation des images fixes et animées de l'Evénement, (comprenant son nom et prénom, ses propos et sa représentation) apparaissant sur les divers équipements. Le participant déclare d'ores et déjà accepter toute exploitation par l'Organisateur ou tout tiers autorisé de tout ou partie de leurs contenus ou extraits pour les stricts besoins suivants, sans limitation de durée: (a) diffusion de l'Evénement (à savoir toute diffusion en intégralité ou par extraits, en direct ou en différé, auprès de tout média et par voie de toute plateforme connue ou créée dans l'avenir, radiodiffusion, télédiffusion, toute communication ou distribution mobile, en ligne, numérique, en circuits fermés ou dans les lieux publics, toutes diffusions en avion ou en mer, Internet, vidéo, DVD); (b) exploitation par tout partenaire/sponsor/fournisseur de l'Evénement pour leurs opérations/campagne de communication institutionnelle (à l'exclusion de toute utilisation pour une campagne publicitaire); (c) promotion des éditions futures de l'Evénement ou de tout événement/opération associés.

Sur demande, le Participant peut demander à l'Organisateur de ne pas utiliser son image.

## Juridiction

Le présent règlement est soumis à la Loi Française. Tout litige découlant ou en rapport avec le présent Règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la Chambre Arbitrale du Sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif français, et définitivement tranché suivant son règlement.

## CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports (Lyon Urban Trail, Trail des Forts, Saint-Jacques by UTMB, Lyon Free Bike, LUT By Night, Asics SaintéLyon). Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com), ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – VentouxMan – 107, rue Bechevelin – 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

## ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)



## VENTOUXMAN RULES

2026 EDITION

ENGLISH VERSION

Registration for the competition necessarily implies full acceptance of these Rules. Each participant undertakes to read carefully and comply with all provisions of the present Rules.

### Governing Regulations

The competition is governed by the rules of the French Triathlon Federation (FFTri), available on the official event website or on site from the Organiser, namely the association VENTOUXMAN, registered at 2 Avenue du Blanchissage, 84000 Avignon, France. Participants undertake in all circumstances to comply with these regulations.

### Specific Rules

VentouxMan offers several multi-discipline events (Triathlon, Duathlon and Aquathlon) as well as a 10 km road race, as follows:

– The “Youth Aquathlon” consists of a swim–run format with distances adapted to age categories (ages 6 to 15). It is open to athletes born between 2011 and 2020. – The “Triathlon S” event is open to all persons born in or before 2009. – The “10 km Road Race” is open to all persons born in or before 2009. – The “Triathlon M Gravel” is open to all persons born in or before 2007. – The “Duathlon L” consists of a run–bike–run format and is open to all persons born in or before 2007. – The “Triathlon L” event is open to all persons born in or before 2007, either as an individual entry or as a relay team.

For relay triathlons, teams are composed of either three athletes (one swimmer, one cyclist, one runner) or two athletes (free distribution of disciplines). Each relay team is assigned a single bib number.

Registrations are limited to a total of 2,000 participants across all formats (VentouxMan individual entries, relay teams, Triathlon S individual and relay, Triathlon M Gravel, Duathlon L, Aquathlon and 10 km road race).



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## **Swimming**

Wearing a wetsuit is mandatory if the water temperature is below 16°C and strictly prohibited if the temperature exceeds 24.5°C. Wearing the swim cap provided by the Organiser, to the exclusion of any other, is compulsory.

## **Cycling**

Participants must comply with the French Highway Code. In particular, they must ride on the right-hand side of the road, especially during the ascent and descent of Mont Ventoux. Wearing a helmet is mandatory.

Drafting (riding in the slipstream of another competitor) is strictly prohibited in the VentouxMan Triathlon L and Duathlon L events and is authorised in all other events.

## **Bib Numbers**

Participants must wear the bib number provided by the Organiser (which may display competition sponsors) during the cycling and running segments. The bib must not be folded or obscured in any way.

It is strictly forbidden for participants to be accompanied or followed by any vehicle not authorised by the Organiser.

Attendance at the official race briefing is mandatory.

Any participant noticing an anomaly on the course that may compromise safety must inform the Organiser as soon as possible. More generally, all participants must comply with any instructions or directives issued by the Organiser.

Due to the specific nature of the course, the VentouxMan is not accessible to athletes with disabilities or reduced mobility.

Any violation of these rules may result in automatic disqualification or any other penalty provided for under FFTri regulations.

## **Time Limits**

VentouxMan Triathlon L (20/09) – Start: 7:30 a.m. – Swim exit: 8:45 a.m. – Bike km 43: 12:15 p.m. – Bike km 73: 1:45 p.m. – Run start: 3:00 p.m. – Run lap 2 start (km 7): 3:45 p.m. – Run lap 3 start (km 14): 4:30 p.m. – Finish line: 6:00 p.m.

Duathlon L (20/09) – Start: 7:45 a.m. – Run 1 km 5: 8:20 a.m. – End of Run 1 (km 9): 8:45 a.m. – Bike km 43: 12:15 p.m. – Bike km 73: 1:45 p.m. – Run 2 start: 3:00 p.m. – Run lap 2 start (km 7): 3:45 p.m. – Run lap 3 start (km 14): 4:30 p.m. – Finish line: 6:00 p.m.

Triathlon S (19/09) – Start: 9:00 a.m. – Swim exit: 9:40 a.m. – Run start: 10:40 a.m. – Finish line: 11:30 a.m.

Triathlon M Gravel (19/09) – Start: 12:00 p.m. – Bike start: 12:45 p.m. – Run start: 3:30 p.m. – Finish line: 5:00 p.m.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## Youth Aquathlons (19/09)

Distances are adapted according to age categories. A maximum of 200 participants is authorised, i.e. 40 per category.

If the water temperature is below 16°C, the swimming segment will be cancelled for children.

## Insurance

The Organiser holds civil liability insurance covering its own liability and that of registered participants, from the start line to the finish line, for any bodily injury or material damage caused to third parties or to each other.

Participants acknowledge that this type of sporting event involves inherent risks and requires prior training and excellent physical condition. Except in cases of direct fault attributable to the Organiser, the Organiser declines all liability for accidents, injuries, bodily harm, incapacity or death, as well as for loss, theft or damage to personal belongings. Participants are responsible for taking out any additional insurance they deem necessary.

## Cancellation or Modification of the Event

If the swimming segment is cancelled, the event will be converted into a duathlon, including an initial 9 km running loop.

In the event of weather conditions or administrative decisions preventing the ascent of Mont Ventoux, an alternative course will be implemented, respecting the original distances as far as possible.

In all cases of cancellation, postponement or definitive interruption of the event due to circumstances beyond the Organiser's control, including force majeure or decisions by public authorities, the Organiser shall not be held liable.

## Registration Fees

Registration fees vary according to registration periods. These fees cover participation in the competition only and exclude transport, accommodation, meals and medical expenses.

Participants must present valid identification when collecting their race bib. They must also provide a valid FFTri licence (or equivalent foreign licence) or complete the health questionnaire if non-licensed.

## Cancellation Guarantee and Deferral Option

Participants may subscribe to an optional Cancellation Guarantee or Deferral Option at the time of registration, under the conditions described on the official registration platform.



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)

## **Prize Money**

Prize money will be awarded to individual athletes as follows: – 1st place: €1,000 (men and women) – 2nd place: €500 – 3rd place: €250

Attendance at the prize-giving ceremony is mandatory for winners.

## **Image Rights**

Participants authorise the Organiser to record and use their image for the purposes of broadcasting, promotion and communication related to the Event, without time limitation. Upon request, participants may ask the Organiser not to use their image.

## **Applicable Law and Jurisdiction**

These Rules are governed by French law. Any dispute arising from or in connection with these Rules shall be submitted to arbitration under FFTri regulations or, failing that, to the French National Olympic and Sports Committee Arbitration Chamber.

## **Data Protection (CNIL)**

Personal data collected are processed by Extra Sports for the purposes of managing registrations and event communications, in accordance with applicable data protection laws.

## **Contractual Commitment**

Registration for the VentouxMan 2026 constitutes full and unconditional acceptance of these Rules.

Contact: [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)



Contact mail : [contact@ventouxman.com](mailto:contact@ventouxman.com)